



## Déclaration CAPI des CEDI du 5 juin 2019

Les représentants de la CGT persistent dans la demande de l'organisation prochaine de concours externe et interne afin de permettre plus aisément l'accès au corps des chargés d'études documentaires des collègues de catégorie B, qui, bien que leurs compétences soient reconnues par leur hiérarchie, voient leur progression de carrière stagner. L'ouverture de ces concours permettrait de pallier les besoins des administrations en spécialistes de la gestion documentaire et archivistique. Elle est d'ailleurs d'autant plus pressante que les titularisations via la loi Sauvadet notre corps ont pris fin.

Dans le même ordre d'idées nous ne pouvons que déplorer la faiblesse des propositions d'avancement de B en A présentées par certains ministères, alors qu'en revanche nous constatons une surreprésentation du Ministère de la transition écologique et sociale. Nous voulons rappeler à l'ensemble des ministères leur devoir de soutien à leurs agents et permettre ainsi une égalité d'accès aux corps de catégorie A, quel que soit le ministère employeur.

Nous déplorons la lenteur de la mise en place du Rifseep au sein des différents ministères car ce jour, sauf erreur ou omission, seul le Ministère de la transition écologique et solidaire a produit sa note d'application. Il devient urgent de concrétiser un projet qui est sur l'établi depuis quelques années et pénalise plusieurs centaines d'agents.

Nous nous interrogeons également sur les modalités d'accès au principalat pour les années 2019 et 2020, et voudrions obtenir des précisions sur les dates de l'examen professionnel et sur le nombre de postes ouverts. Une session est certes prévue en novembre au titre de l'année 2019 mais qui ne comblera pas le retard, et qu'en est-il de l'année 2020 ? Une fois de plus, les erreurs et les lenteurs de l'administration pénalisent les agents dans leur déroulé de carrière.

Nous voulons insister sur l'attention qu'il faut porter aux signes graves émanant de nos collègues du Musée de la Marine. Les pressions exercées par la direction sur les agents dans le cadre du déménagement d'une partie des collections et du personnel vers Dugny, entraînent une multiplication des arrêts maladies, des risques psycho-sociaux et des situations de harcèlement psychologique.

Enfin, d'une manière plus générale, nous ne pouvons que déplorer la situation actuelle induite par la réforme de la fonction publique qui tend notamment à la précariser avec un recours accru aux contractuels et à la destruction de nos statuts. Le gouvernement fait le choix d'une réduction toujours plus grande des effectifs et, à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur privé, à restreindre ou même supprimer le rôle des instances représentatives garantes des bonnes conditions de travail (CHSCT) et qui permettent de faire entendre la voix des agents et de leur garantir leurs droits (CAP et CT notamment).

**Laurent Chauvel et Carole Jovignot**  
**Aurélie Outtrabady et Alain Alexandra**  
**Vos élu-e-s CGT**